

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 25 septembre 2023

Date de l'annonce publique : 15/09/2023

Date de la convocation des conseillers : 15/09/2023

### Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2023-09-25 - 6.22
Point de l'ordre du jour		6.22
Objet		<b>Allocation de dons financiers dans le cadre de l'événement "Kultur am Klouschtergaart"</b>

### Le conseil communal,

Vu la délibération de la même séance du 25 septembre 2023 portant approbation de la recette de 719,02 euros perçue à l'occasion de la manifestation « Kultur am Klouschtergaart » et de la comptabiliser sous l'article 2/120/708400/99001 (Dons reçus par des particuliers) ;

Considérant que le collège échevinal propose de porter cette somme à 2.500 euros pour en faire un don en faveur de l'Ukraine ;

Considérant que le collège échevinal propose d'allouer ce subside de 2.500,00 euros à l'association Lukraïne ASBL ayant son siège social à Luxembourg (29, Boulevard du Prince Henri - RCS: F9931) ;

Considérant que le conseil communal n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de cette proposition ;

Vu l'article 3/191/648110/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'allouer le subside extraordinaire suivant :

Bénéficiaire	Montant en €	Imputation budgétaire	Exercice
Lukraïne ASBL	2.500,00	3/191/648110/99001	2023

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 6 octobre 2023

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire ff,